

La réunion de négociation de la convention collective s'est tenue le jeudi 29 octobre 2015. Elle avait trois points à l'ordre du jour :

Complémentaire santé

Le déploiement de l'accord se révèle plus difficile que prévu. Un courrier de l'ensemble des organisations patronales et de salarié-e-s a été élaboré et devrait partir cette semaine dans les études. L'objectif est que l'ensemble des études adhère au recommandé.

Salaire

L'augmentation de 1,3% pour les non cadres a été signée. Elle ne s'appliquera qu'au 1^{er} janvier 2016.

		AU 1er JANVIER 2016
		Pour les non cadre
Filière Administrative Employé		
A1		1 497 €
A2a		1 539 €
A2b		1 657 €
A2c		1 699 €
A3a		1 742 €
A3b		1 844 €
A3c		1 951 €
Filière Administrative TAM		
A4a		2 009 €
A4b		2 116 €
A4c		2 458 €

		AU 1er JANVIER 2016
		Pour les non cadre
Filière Technique Employé		
T2a		1 539 €
T2b		1 646 €
T2c		1 699 €
T3a		1 758 €
T3b		1 844 €
T3c		2 009 €
T3d		2 116 €
Filière Technique TAM		
T4a		2 330 €
T4b		2 500 €
T4c		2 784 €

[Pour les cadres, cf. le bulletin précédent]

Prévoyance

Le nombre d'études n'a pas varié depuis 2013 : 359 en 2014 pour 360 en 2013. On compte 3 176 salarié-es répartis ainsi : 88% de non cadres et 12% de cadres.

En 2013, il y avait 3 120 salarié-e-s. 83% sont des femmes et 13% des hommes. L'âge moyen est de 40 ans et 10 mois pour les hommes et de 44 ans et 11 mois pour les femmes.

Le régime est légèrement bénéficiaire puisque le taux de sinistralité (s/p) est de 0,93.

Depuis 2010, le régime affiche un taux de 0,90 ... alors même que les encours avaient été repris. Il nous faut continuer sur cette lancée afin de garantir la pérennité du régime et pouvoir envisager des « actions » soit en termes de baisse des cotisations soit en termes de nouvelles garanties.